

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé**

NOR : SSAR2030095A

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 1432-126 ;  
Vu l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé ;  
Vu la demande de l'organisation syndicale UNSA Santé-Cohésion Sociale du 11 février 2020,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé sont nommés au comité national de concertation des agences régionales de santé :

Mme Hélène EGEA, ARS PACA, en qualité de membre titulaire, en remplacement de monsieur Vincent LOEZ, ARS Grand-Est.

Mme Sandrine SAILLARD, ARS Île-de-France, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Véronique SABATINI, ARS Île-de-France.

#### Article 2

Le ministre des solidarités et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La conseillère du DRH des ministères sociaux,*  
MARIE-FRANÇOISE LEMAÎTRE